

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2015****DECISION****Numéro 15 – 07 – 055****Décision 4 : La réforme de véhicules et de matériels divers.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 juin 2015, s'est réuni le 3 septembre 2015 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Comme décidé fin 2011, le SDIS 42 se dessaisit désormais de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée.

A ce titre, les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés et sont répertoriés en annexe 1 du présent dossier.

Ainsi, tel qu'il l'a fait précédemment, le service souhaite proposer à la réforme 24 de véhicules dont la valeur nette comptable est nulle. Il s'agit de véhicules qui ne sont plus aux normes et dont les pièces ne sont plus disponibles sur le marché. Certains d'entre eux n'ont pas été amortis puisqu'ils ont été cédés gratuitement par les communes.

Divers petits matériels émanant de différents bureaux ou centre d'incendie et de secours sont également proposés à la réforme (groupes électrogènes, tapis de course).

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le Bureau du Conseil d'administration approuve les propositions de réforme des véhicules ainsi que de divers matériels dont la liste est jointe en annexe 1 et qui seront ensuite proposés à la vente via la voie dématérialisée, soit éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150903-15-07-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2015

Publication : 08/09/2015



Annexe n°1 Etat des biens sortis de l'actif destinés à la vente

Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Type	Energie	N° Inventaire	Dernière affectation	Valeur nette comptable
CITROEN	BERLINGO	2214 YJ 42	2001	VL	DIESEL	1516	CIS SAINT JUST LA PENDUE	0,00 €
CITROEN	BERLINGO	1334 YD 42	2000	VL	DIESEL	1488	CIS NEULISE	0,00 €
LAND ROVER	RR400D	8011 XK N42	1990	VLHR	DIESEL	*	CIS SAINT GEORGES EN COUZAN	0,00 €
CITROEN	BERLINGO	438 YF 42	2000	VL	DIESEL	1504	CDIS	0,00 €
CITROEN	C3	9605 ZJ 42	2004	VL	ESSENCE	3517/1654	COMPAGNIE METARE HAUT PILAT	0,00 €
RENAULT	MASTER	4616 YD 42	2000	VL	DIESEL	1472	CIS JONZIEUX	0,00 €
RENAULT	MASTER	4614 YD 42	2000	VL	DIESEL	1468	CIS SAIL SOUS COUZAN	0,00 €
RENAULT	MASTER	1314 VZ 42	1992	VL	ESSENCE	1334	ATELIER NORD	0,00 €
CITROEN	C3	6160 YW 42	2003	VL	ESSENCE	1616/1700	COMPAGNIE SUD FOREZ	0,00 €
RENAULT	MASTER	4611 YD 42	2000	VL	DIESEL	1470	CIS BUSSIÈRES	0,00 €
RENAULT	MASTER	2900 YP 42	2002	VL	DIESEL	1521	CIS PERIGNEUX	0,00 €
RENAULT	KANGOO	5500 XT 42	1999	VL	DIESEL	1446	CIS NOIRETABLE	0,00 €
CITROEN	BERLINGO	4078 XD 42	1997	VL	ESSENCE	*	CIS ROANNE	0,00 €
UNIC	B80C80	4075 VW 42	1991	PL	DIESEL	*	CIS ROANNE	0,00 €
PEUGEOT	BOXER	35 WZ 42	1996	VL	DIESEL	*	CIS SAINT BONNET SAINT NIZIER	0,00 €
SUZUKI	SANTANA	6503 XA 42	1996	VL	ESSENCE	*	CIS DOIZIEUX	0,00 €
CITROEN	BERLINGO	7574 XJ 42	1997	VL	ESSENCE	1385	CIS SAINT ETIENNE SEVERINE	0,00 €
RENAULT	KANGOO	5504 XT 42	1999	VL	DIESEL	1444	CIS ANDREZIEUX BOUTHEON	0,00 €
RENAULT	CLIO	8523 YM 42	2001	VL	DIESEL	1550	CIS SAINT ETIENNE SEVERINE	0,00 €
CITROEN	JUMPER	3767 XL 42	1998	VPL	DIESEL	1411/1426	CIS SAINT ETIENNE SEVERINE	0,00 €
CITROEN	JUMPER	3761 XL 42	1998	VSAV	ESSENCE	1412/1376	CIS BOURG ARGENTAL	0,00 €
CITROEN	JUMPER	588 XT 42	1999	VSAV	ESSENCE	1410/1437	CIS MONTAGNY	0,00 €
CITROEN	JUMPER	4707XJ 42	1997	VTPM	ESSENCE	1397	CIS ROANNE	0,00 €
CITROEN	JUMPER	585 XT 42	1999	VSAV	ESSENCE	1441	CIS BALBIGNY	0,00 €

Libellé	Année	N° Inventaire	Dernière affectation	Valeur nette comptable
GRUPE ELECTROGENE 3KVA SDMO 35826	1998	2202	CDIS	0,00 €
TAPIS DE COURSE C4000 Nordtrack W01131206	2007	6874	SAINT ETIENNE SEVERINE	0,00 €
GRUPE ELECTROGENE 3KVA SDMO 35746	1998	2202	SAINT GALMIER	0,00 €



Acte certifié exécutoire

Date de certification par le préfet : 07/09/2015

Date de certification par le préfet : 08/09/2015

* Le SDIS n'a pas amorti ces biens puisqu'ils ont été cédés gratuitement par les communes